

Langres

# Eoliennes : pas question de voir ça

27/8/07

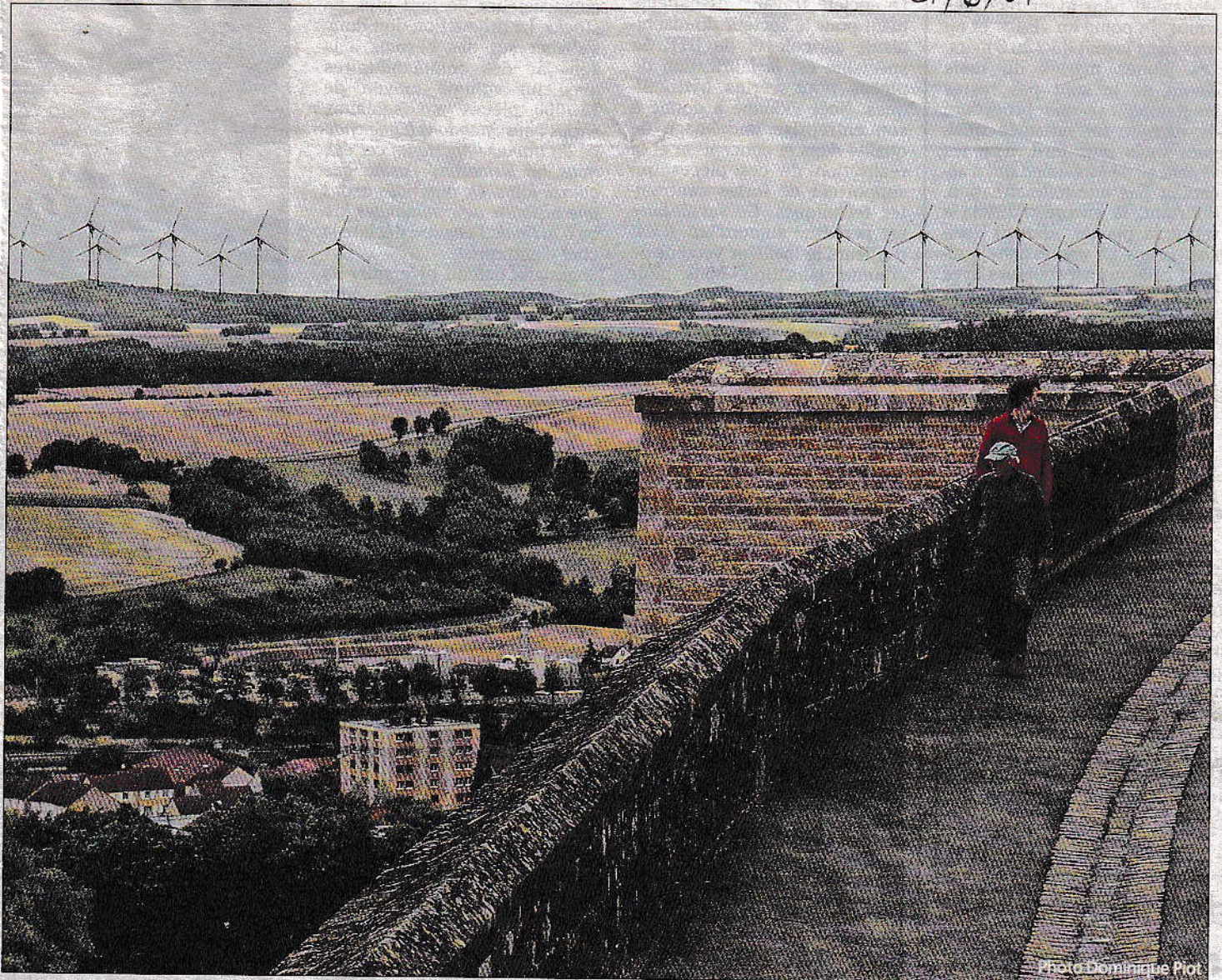


Photo Dominique Piot

Les éoliennes pourront éventuellement pousser dans la région de Langres, mais à distance respectable de la cité de Diderot. Car les services de l'Etat entendent bien «préserver le capital patrimonial» de la ville. Des dispositions strictes sont d'ores et déjà prévues en ce sens.

Page 22



# Le vent de l'éolien devra prendre le large

Parce qu'elle entend «préserver le capital patrimonial» de la ville, la préfecture a jeté les bases d'une réflexion globale concernant l'éventuelle implantation d'éoliennes dans un rayon de 20 km. Il est d'ores et déjà acquis qu'aucune machine ne sera autorisée entre les remparts et la ceinture des forts.

27/6/07

**V**oir des éoliennes depuis Langres ou en distinguer quelques-unes à l'arrière-plan de la cité fortifiée. Pour peu qu'aboutissent les projets en cours, la chose n'est pas impensable d'ici quelques années.

La seule certitude actuelle est que la préfecture, comme le rapporte son secrétaire général, entend instaurer «une réflexion globale» concernant l'implantation des machines aux abords de Langres. Non pour éviter d'en apercevoir depuis le chemin de ronde mais poursuit Thierry Devimeux, «afin qu'elles ne perturbent pas profondément le paysage environnant.»

Bref, renchérit l'architecte des Bâtiments de France Raphaël Gastebois, les éventuelles éolines devront rester «un événement» dans le panorama visible des remparts. Et non la gâche.

## Les forts pour barrière

Ces dernières semaines, les services de l'Équipement, de l'Architecture et du Patrimoine ont donc ébauché une carte constituée de trois aires con-

centriques. La plus proche de Langres est celle où les services de l'État estiment que «toute création de zones de développement éolien - ZDE - est impossible.» Décentré vers le Nord et l'Est, ce polygone relie sept des huit forts aménagés voilà plus d'un siècle entre 3 et 13 km à vol d'oiseau de Langres. S'agissant d'ouvrages occupant les principales crêtes aux alentours de la forteresse, «il s'agit d'une sorte d'aire naturelle», justifie Raphaël Gastebois.

Au-delà, la préfecture prône une zone comprise dans un maximum de 15 à 20 km autour de Langres, «où les ZDE seront possibles, mais en tenant compte là aussi de la nécessité de préserver le capital patrimonial de Langres.»

Passé cette limite, poursuit Thierry Devimeux, «l'objectif est d'instruire les demandes de ZDE de manière classique.» C'est-à-dire sans tenir compte des particularités du site langrois.

## Le vent dans le camp des élus

La réflexion lancée par la préfecture est en réalité partie d'un cas précis. Celui qui début avril,

a vu la Commission départementale des sites émettre un avis défavorable concernant l'implantation de quatorze éoliennes à cheval sur les communes de Rolampont, Dampierre, Poinson et Vitry-lès-Noget.

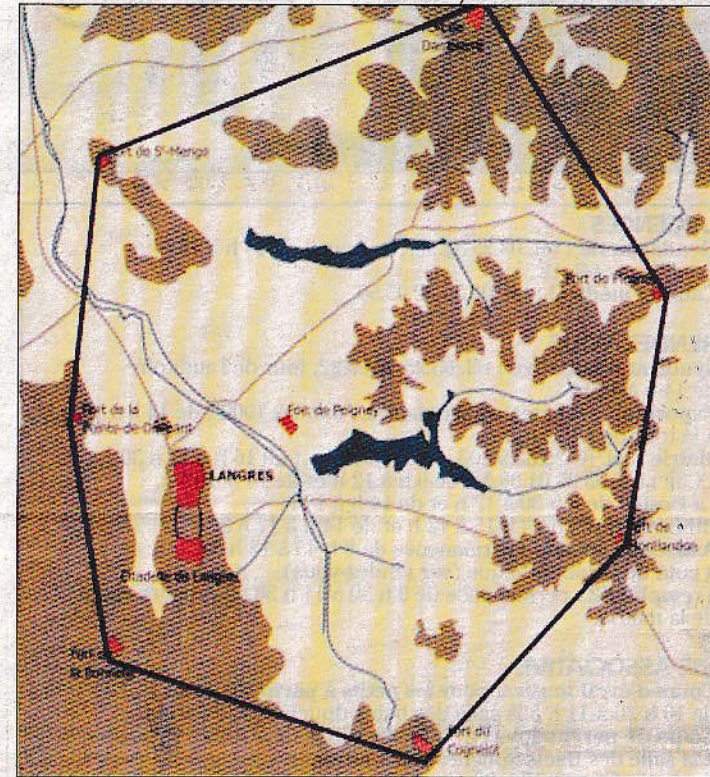
A 13 km de Langres et 460 m d'altitude, «cela risquait de créer un précédent en favorisant d'autres petits projets visibles depuis la ville», commente Raphaël Gastebois.

La démarche engagée par la préfecture n'est toutefois «qu'une base de travail», prévient son secrétaire général.

Le vent se trouve désormais dans le camp des élus concernés, dont les services de l'État attendent qu'ils lui précisent «les lieux où les ZDE leurs semblent possibles, sans que cela dénature le paysage.»

La communauté de communes de l'Etoile de Langres doit prochainement décider de porter une étude dans ce sens, en y associant les intercommunalités voisines.

Pierre Donard



L'État n'autorisera aucune éolienne à l'intérieur du polygone qui relie les forts. (carte d'après celle publiée dans «La ceinture fortifiée de Langres», collection «Itinéraires du patrimoine».)